



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 13 août 2026

Sécheresse : Passage du secteur « Thur » en vigilance

La persistance d'un temps chaud et sec entraîne une nouvelle diminution des débits des cours d'eau dans le Haut-Rhin.

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours ne laissent pas entrevoir d'amélioration significative de la situation : les conditions climatiques resteront chaudes et sèches avec très peu de précipitations, laissant présager une poursuite de la baisse des débits.

Dans ce contexte, le préfet du Haut-Rhin a décidé de placer le secteur « Thur » en vigilance. Le placement en vigilance n'entraîne pas, à ce stade, de mesures de restriction supplémentaires. Il vise toutefois à sensibiliser l'ensemble des usagers – particuliers, collectivités, industriels, entreprises et agriculteurs – à la nécessité de maîtriser leur consommation d'eau et à les inviter à anticiper d'éventuelles restrictions si la situation venait à se dégrader.

Les niveaux de gravité et les mesures de restriction d'usage de l'eau actuellement en vigueur dans les autres secteurs du département sont maintenus.

Pour mémoire :

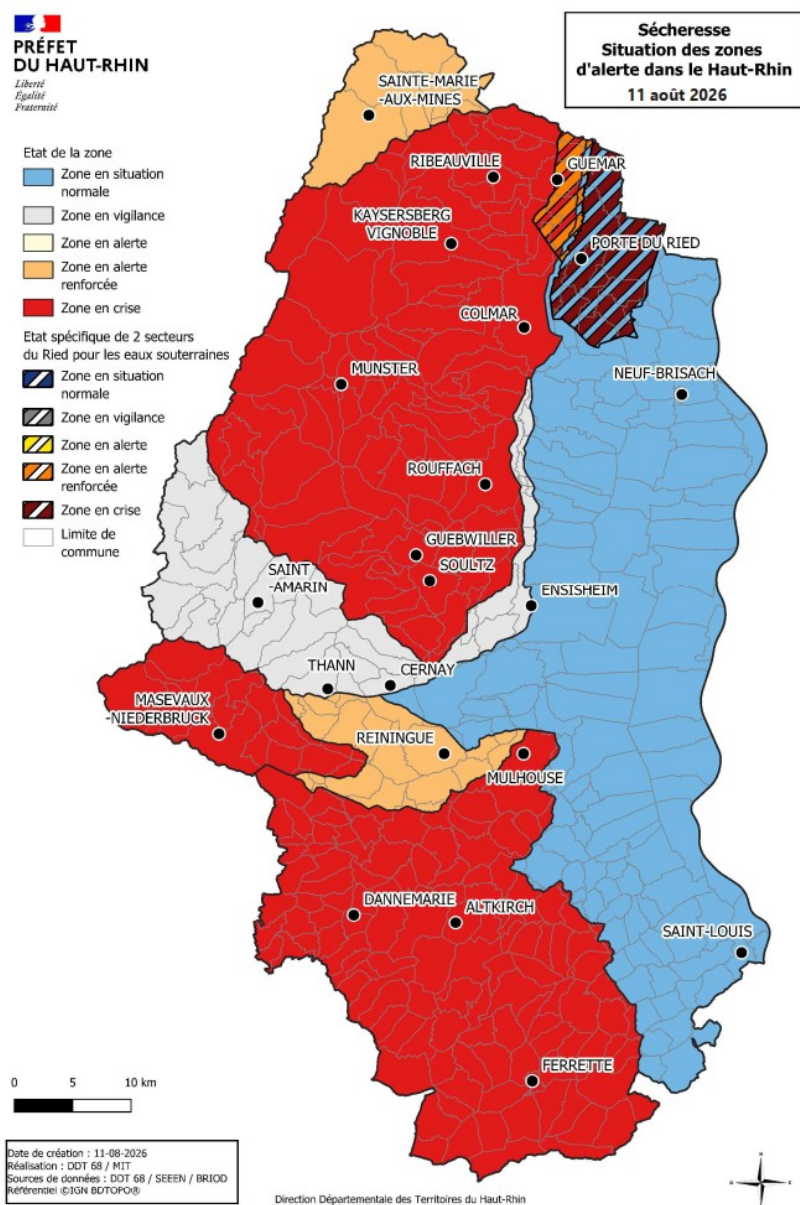
- **CRISE**
 - zone d'alerte « Ill amont »
 - zone d'alerte « Doller amont, Fecht, Weiss, Lauch »
 - la partie haut-rhinoise du secteur 4 de la zone d'alerte « Ried centre Alsace »
- **ALERTE RENFORCÉE**
 - la zone d'alerte « Doller aval »
 - le secteur 5 de la zone d'alerte « Ried centre Alsace »
 - la partie haut-rhinoise de la zone d'alerte « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette »

Les niveaux de crise, d'alerte renforcée et d'alerte entraînent la mise en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau. Celles-ci sont précisées, selon les catégories d'usagers, dans l'annexe 2 des arrêtés préfectoraux concernés, consultables sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse-2026>

Chaque usager est invité à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigieEau <https://vigieau.gouv.fr/>

L'eau est une ressource précieuse et limitée. Adopter une consommation sobre et responsable constitue un geste citoyen indispensable pour préserver ce bien commun, nécessaire aux activités humaines comme au bon fonctionnement des milieux aquatiques et à la biodiversité qu'ils abritent.



Bureau de la communication interministérielle

Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin

Tél. : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 60 15 72 12

Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr